Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care

États financiers
au 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15

Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
City Park Place, bureau 200
1900, promenade City Park
Ottawa (Ontario)
K1J 1A3

T 613 236-2211

Aux membres du
Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care (ci-après « Conseil ») , qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 28 mai 2025

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	$	$
Produits		
Subventions (note 8)	**1 750 000**	1 750 000
Frais de participation au programme	**1 731 025**	1 578 272
Ateliers	**77 482**	133 329
Produits nets de placements (note 4)	**92 788**	70 692
Divers	**2 231**	661
	3 653 526	3 532 954
Charges		
Salaires et avantages sociaux (note 11)	**2 452 191**	2 290 857
Loyer	**178 494**	178 015
Entretien informatique	**79 165**	75 654
Déplacements	**180 868**	260 633
Bureau et administration	**80 614**	70 947
Mauvaises créances	**34 609**	9 793
Honoraires professionnels	**388 054**	294 070
Frais juridiques et honoraires d'audit	**22 024**	23 318
Comité	**20 320**	18 145
Conseil d'administration et AGA	**80 380**	64 093
Frais de gestion des services financiers	**60 984**	59 379
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**17 575**	21 845
	3 595 278	3 366 749
Excédent des produits par rapport aux charges	**58 248**	166 205

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Évolution de l'actif net
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025				2024
	Actif non affecté	**Affecté à l'interne**	**Actif investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels**	**Total**	Total
	$	**$**	**$**	**$**	$
Actif net au début de l'exercice	**1 764 511**	**337 742**	**60 031**	**2 162 284**	1 996 079
Excédent des produits sur les charges	**58 248**			**58 248**	166 205
Acquisition des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**(7 133)**		**7 133**		
Amortissement des immobilisations corporelles des actifs incorporels	**17 575**		**(17 575)**		
Actif net à la fin de l'exercice	**1 833 201**	**337 742**	**49 589**	**2 220 532**	2 162 284

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	2025	2024
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	**58 248**	166 205
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	**17 575**	21 845
Variation nette de la juste valeur des placements	**(41 246)**	(29 707)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	**126 101**	(118 704)
Charges payées d'avance	**(68 939)**	(38 361)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	**35 458**	(5 763)
Produits reportés	**54 447**	(30 529)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**181 644**	(35 014)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	**(127 177)**	(85 922)
Disposition de placements à long terme	**104 543**	43 142
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	**(7 133)**	(20 473)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**(29 767)**	(63 253)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**151 877**	(98 267)
Encaisse au début	**1 073 579**	1 171 846
Encaisse à la fin	**1 225 456**	1 073 579

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Situation financière
au 31 mars 2025

	2025	2024
	$	$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	**1 225 456**	1 073 579
Comptes clients et autres créances (note 3)	**146 818**	272 919
Charges payées d'avance	**251 551**	182 612
	1 623 825	1 529 110
Long terme		
Placements (note 5)	**841 564**	777 684
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 6)	**49 589**	60 031
	2 514 978	2 366 825
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	**239 999**	204 541
Produits reportés	**54 447**	
	294 446	204 541
ACTIF NET (NOTE 10)		
Non affecté	**1 833 201**	1 764 511
Affecté à l'interne	**337 742**	337 742
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	**49 589**	60 031
	2 220 532	2 162 284
	2 514 978	2 366 825

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Conseil canadien de protection des animaux/Canadian Council on Animal Care (le « Conseil ») a été constitué à titre d'organisme sans but lucratif (OSBL) en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. En sa qualité d'OSBL, le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(l) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Depuis le 16 mai 2014, les statuts du Conseil sont désormais dressés en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Le Conseil a pour mandat d'agir dans l'intérêt de la population du Canada et de favoriser l'éthique animale et les soins aux animaux en science en misant sur les stratégies suivantes :

- Élaborer des normes qui tiennent compte des données probantes, de l'opinion des experts, des valeurs des Canadiens et des stratégies visant à réduire l'utilisation des animaux en science ainsi que toute souffrance ou détresse que ces derniers pourraient ressentir tout en favorisant leur bien-être;

- Appuyer la mise en oeuvre des normes élevées pour l'éthique animale et les soins aux animaux en science, en collaboration avec les chercheurs et les intervenants du milieu des soins aux animaux au Canada;

- Fournir des services d'évaluation et de certification qui permettent aux établissements de maintenir des normes élevées en matière d'éthique animale et de soins aux animaux; et

- Offrir des séances d'information, de formation et de réseautage pour aider les individus, les établissements et les comités de protection des animaux à mettre en oeuvre nos lignes directrices et pour favoriser le partage de pratiques exemplaires visant l'encadrement de l'éthique animale et des soins aux animaux en science.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers du Conseil sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Conseil doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Conseil pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Frais de participation au programme et ateliers

Les frais de participation au programme et les ateliers sont constatés à titre de produits conformément à l'entente entre les parties, lorsque les événements ont lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction des produits provenant des frais de participation et des ateliers encaissés mais non encore gagnés est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Produits nets de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividende ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividende sont constatés à la date de distribution du dividende. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Conseil a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts et les revenus de dividende.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits net de placements. Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'autres apports reportés.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions, en actions privilégiées et en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que le Conseil a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Conseil détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Conseil détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque Conseil reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et/ou actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l’acquisition des immobilisations corporelles et actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles ainsi qui que les actifs incoporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mobilier et agencements	20 %
Matériel infomatique	30 %
Logiciels	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu’une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l’immobilisation corporelle et de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l’état des résultats et ne peut pas faire l’objet de reprises.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
	$	$
Comptes clients (a)	**104 647**	231 296
Créances courues	**19 742**	17 027
Taxes de vente harmonisées à recevoir	**22 429**	24 596
	146 818	272 919

(a) Au 31 mars 2025, la concentration de crédit est Nulle $ (Nulle $ en 2024)

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2025	2024
	$	$
Produit d'intérêt	**26 521**	16 971
Produit de dividende et distributions de fonds commun de placement	**25 021**	24 014
Variations de la juste valeur des placements	**41 246**	29 707
	92 788	70 692

5 - PLACEMENTS À LONG TERME

	2025		2024	
	Coût	**Juste valeur**	Coût	Juste valeur
	$	**$**	**$**	$
Trésorerie	**23 671**	**23 671**	19 178	19 178
Obligations et garanties fédérales et provinciales, portant intérêt au taux moyen pondéré de 2,98 % (2024 - 2,48 %), venant à échéance entre juin 2025 et septembre 2034	**176 998**	**173 480**	165 429	152 744
Actions privilégiées	**71 506**	**68 865**	71 741	60 974
Actions canadiennes, internationales et américaines	**87 406**	**122 526**	106 029	148 908
Fonds communs de placement				
Fonds d'obligations canadiennes	**336 850**	**307 693**	302 204	265 227
Fonds d'obligations mondiales	**145 539**	**130 713**	129 522	113 333
Fonds d'actions de sociétés internationales	**13 039**	**14 616**	15 175	17 320
	855 009	**841 564**	809 278	777 684

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

			2025	2024
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Valeur comptable nette
	$	**$**	**$**	$
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	**20 547**	**20 547**		
Équipement informatique	**406 767**	**369 310**	**37 457**	46 444
Mobilier et agencements	**124 090**	**112 363**	**11 727**	13 014
Actifs incorporels				
Logiciels	**61 038**	**60 633**	**405**	573
	612 442	**562 853**	**49 589**	60 031

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025	2024
	$	$
Comptes fournisseurs et frais courus	**70 358**	35 162
Salaires à payer	**51 815**	51 189
Vacances à payer	**117 826**	118 190
	239 999	204 541

Les sommes à remettre à l'État sont Nulle $ au 31 mars 2025 (Nulle $ au 31 mars 2024).

8 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Pour s'acquitter de son mandat et mener ses activités, le Conseil reçoit des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Les produits comprennent les subventions reçues de ces deux organisations, lesquelles s'élèvent à 1 750 000 $ (1 750 000 $ en 2024). Le montant maximum de la subvention à recevoir au titre de cette subvention pour la prochaine année s'élève à 1 750 000 $ en 2026.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

9 - ENGAGEMENTS

Le Conseil s'est engagé, d'après un contrat de location à long terme pour des locaux.

Ce contrat échoit le 31 mars 2026. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élève à 175 262 $ en 2026.

Le Conseil s'est engagé, d'après un contrat de service TI. Ce contrat échoit le 17 avril 2026. Les paiements minimums exigibles pour les deux prochains exercices s'élévent à 22 812 $ en 2026 et 1 901 $ en 2027.

Le Conseil s'est engagé à un contrat de service internet et de connexion à long terme, qui expire le 24 octobre 2029. Les paiements minimaux pour les cinq prochaines années sont de 4 552 $ en 2026, 7 803 $ de 2027 à 2029 et 3 251 $ en 2030.

Le Conseil s'est engagé à un accord de soutien aux relations gouvernementales, qui expire le 31 octobre 2025. Le paiement minimal pour l'année prochaine est de 56 000 $ en 2026.

10 - ACTIF NET

Le Conseil définit le capital comme étant son actif net. L'objectif du Conseil à l'égard de son actif net non affecté est de financer les activités courantes et les projets. L'actif net non affecté constitue également une réserve s'il devait y avoir une insuffisance de fonds à court terme pendant la transition d'un modèle de financement principalement fondé sur les subventions vers un modèle combinant subventions et perception de droits.

L'objectif du Conseil à l'égard de son actif net investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels est de financer les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis antérieurement à des fins opérationnelles.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil a créé le Fonds des ressources humaines affecté à l'interne. L'objectif du fonds est de supporter les dépenses futures liées à la planification de la relève, la mise en oeuvre de politiques de travail à domicile, les possibilités de formation continue et d'autres initiatives liées aux employés du Conseil.

Le Conseil n'est pas assujetti à des exigences de fonds propres imposées de l'extérieur, et sa stratégie globale en matière de capital reste inchangée par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2024.

11 - RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés embauchés depuis le 1er janvier 1989 sont tenus de participer au régime de retraite à cotisations déterminées du Conseil, qui est administré par Universités Canada et enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario. Les cotisations patronales sont établies en fonction de la rémunération des employés, jusqu'à un maximum de 7 %, et elles sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Les sommes passées en charges au cours de l'exercice s'établissent à 124 929 $ (129 145 $ en 2024) et sont imputées aux salaires et aux avantages sociaux.

Conseil canadien de protection des animaux / Canadian Council on Animal Care
Notes complémentaires
au 31 mars 2025

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le Conseil est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Conseil a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, les placements en obligations et les actions privilégiées, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Conseil. Certains placements en fonds communs de placement exposent indirectement le Conseil au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers du Conseil l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en obligations et en actions privilégiées portent intérêt à un taux fixe et le Conseil est donc exposé au risque de variation de la juste valeur résultant des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des fonds communs de placement exposent indirectement le Conseil au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le Conseil est exposé au risque de prix autre en raison des placements en actions et en fonds communs de placement, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Conseil est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Conseil est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice. Le principal reclassement effectué, au 31 mars 2024 et pour l'exercice terminé à cette date, est l'encaisse détenue chez un courtier et destinée à être réinvestie sous forme de placement au montant de 19 178 $ qui est dorénavant présentée parmi les placements au bilan et dans les activités d'investissement à l'état des flux de trésorerie au lieu d'être regroupée à même l'encaisse.